

ARRÊTÉ N° 2024-672

Portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d' ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

Vu le Code général de la fonction publique,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU les ordonnances n°2020-351 du 27 mars 2020 et n°2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiées, relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

VU le décret n°2011-1882 du 14 décembre 2011, modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020, modifié, pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n°2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire des épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU l'arrêté n°2024-654 du 24 septembre 2024 portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe,

Considérant l'opportunité de la mise à jour de cette liste d'aptitude à l'issue d'une année de fonctionnement pour les lauréats de la session 2023,

ARRETE :

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, mise à jour au 1^{er} novembre 2024, mentionne les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte 13 personnes.

La liste nominative, dressée par ordre alphabétique, est jointe en annexe.

Article 2 :

Les collectivités territoriales souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude au service concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine. Seule cette attestation, d'une durée de validité de 1 mois, assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination. En effet, cette liste d'aptitude comprend les lauréats de plusieurs sessions avec des dates de validité différente.

Article 3 :

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine

Article 4 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 18 octobre 2024

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20241018-1-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-10-2024

Publication le : 18-10-2024

2



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Pétard-Voisin'.

Chantal PÉTARD-VOISIN



Service Interrégional des Concours

LISTE D'APTITUDE CONCOURS D'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Liste d'aptitude mise à jour au 1^{er} novembre 2024

Centre de Gestion organisateur :
Service Interrégional des Concours
Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine
Village des Collectivités Territoriales - 1 avenue de Tizé - CS 13600
35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex

Lauréats	Spécialité
ARNAL Apolline	ARCHIVES
CHUPIN Lucie	BIBLIOTHEQUE
CLAUDOT Margaux	BIBLIOTHEQUE
FOUBERT Agathe	MUSEE
GANAVAT Pierrick	BIBLIOTHEQUE
GIRAUDET Julie	BIBLIOTHEQUE
GOURGAND Morgane	BIBLIOTHEQUE
GUIGUEN Anthony	ARCHIVES
LE MERRER Pascale	BIBLIOTHEQUE
MAUDET Aurélie	BIBLIOTHEQUE
PEARSON Stéphanie	BIBLIOTHEQUE
SAVARY Perrine	BIBLIOTHEQUE
SOULA Marie-Agnès	MUSEE

Cette liste comporte **13** noms.